

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

DELIBERATION BUREAU
SEANCE du mardi 16 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le mardi 16 mars, le Bureau d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par Monsieur Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 9h, salle Georges Rumen à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX. En raison de la situation sanitaire sont réunis en présentiel uniquement les présidents de commissions. Les dispositions législatives et réglementaires en vigueur le permettant, les conseillers délégués ont participé en visioconférence.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; GOUAULT Jacky ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; Christian PRIGENT ; PUILLANDRE Elisabeth

Etaient présents en visioconférence :

LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; COAIL Christian ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN

Excusé : Yvon LE MOIGNE

Départs de Vincent CLEC'H et Rémy GUILLOU à 12h15 (DEL2021-03-028)

Départs de Josette CONNAN et Jean-Pierre GIUNTINI à 12h45 (DEL2021-03-030)

Départ de Dominique PARISCOAT à 13h (DEL2021-03-032)

Départs de Philippe LE GOFF et Claude LOZAC'H à 13h15 (DEL2021-03-033)



DELBU2021-03-034

ECLAIRAGE ET GENIE CIVIL GAZ – ZA SAINT-LOUP PABU

A la demande de Guingamp-Paimpol Agglomération, le SDE22 a procédé à l'étude de l'éclairage public et du génie civil gaz dans le cadre de l'aménagement d'une nouvelle voie de desserte de 3 lots de la Zone d'Activités de Saint Loup - 22200 PABU.

Le projet d'éclairage public prévu dans la Zone d'Activités de Saint Loup présenté par le Syndicat d'Energie des Cotes d'Armor s'élève à un montant estimatif de 41 089,68 € TTC. (Coût total des travaux majoré de 8 % de frais d'ingénierie)

Guingamp-Paimpol Agglomération ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat Départemental d'Energie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement, conformément au règlement financier du SDE22, calculé sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier.

A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 20 Décembre 2019, la participation financière calculée sur la base de l'étude s'élève à 24 729,90 €.

L'ouverture de la tranchée et la sur largeur de la tranchée pour le réseau gaz prévu pour cette nouvelle voie s'élève à un montant estimatif de 6 091,20 € TTC (coût total des travaux majorés de 8 % de frais d'ingénierie).

Guingamp-Paimpol Agglomération ayant transféré la compétence optionnelle maîtrise d'ouvrage travaux infrastructures gaz au Syndicat Départemental d'Énergie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement, conformément au règlement financier du SDE22, calculé sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier.

A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 20 Décembre 2019, la participation financière calculée sur la base de l'étude s'élève à 3 666,00 €.

Au vu de ces éléments, les membres du Bureau d'agglomération, à l'unanimité des présents décident ;

- **D'approuver la contribution financière pour le réseau d'éclairage public à hauteur de 24 729,90 € ;**
- **D'approuver la contribution financière pour le réseau gaz à hauteur de 3 666 € ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces validant ce paiement.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,

Vincent Le Meaux

